

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**TROISIÈME COMMISSION, 1454<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Vendredi 9 décembre 1966,  
à 15 h 10

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 12 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Conseil économique et social. . .</i>	507

*Présidente:* Mme Halima EMBAREK WARZAZI  
(Maroc).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (A/6303,  
chap. X, sect. IV; A/C.3/L.1421)

1. La PRÉSIDENTE rappelle aux membres de la Commission que, le 11 décembre 1966, le FISE fêtera le vingtième anniversaire de sa création par l'Assemblée générale, agissant conformément à une recommandation de la Troisième Commission. Il est donc tout à fait normal de marquer cet événement par un débat spécial à l'issue duquel les délégations se prononceront sur un projet de résolution (A/C.3/L.1421). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de nombreux chefs de délégations ont tenu à assister à cette séance commémorative et la Présidente, au nom de la Troisième Commission, leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

2. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit qu'on ne peut manquer, à l'occasion de l'anniversaire que la Troisième Commission célèbre, d'évoquer la création, vieille de 20 ans, du Fonds international de secours à l'enfance, né, comme l'Organisation des Nations Unies elle-même, de la période troublée qui a suivi la seconde guerre mondiale. Fidèles à l'esprit de la Charte qui avait été adoptée seulement 18 mois auparavant et où, dès les premiers mots du préambule, ils se déclaraient résolus à "préservier les générations futures du fléau de la guerre", les peuples des Nations Unies ont alors pensé que l'histoire de l'humanité serait marquée d'une intolérable flétrissure s'ils ne s'efforçaient d'épargner aux enfants, qui sont les "générations futures" dont parle la Charte, les ravages de la guerre qu'avaient connus leurs parents et leurs grands-parents. Par ces premiers mots, les Nations Unies se sont véritablement faites le reflet de la conscience de l'humanité envisageant le monde futur qu'il fallait tenter d'édifier. Elles ont en fait reçu leur mandat des mains des enfants. Et c'est la détresse des enfants, entourés des ruines de la guerre ou plongés dans le dénuement des pays en voie de développement, qui a dicté au FISE son mandat.

3. Le Secrétaire général souligne qu'il existe un lien des plus étroits entre le devoir de l'Organisation de créer les conditions voulues pour assurer la paix entre les nations et la mission du FISE responsable

des "générations futures" destinées à hériter de la paix que les peuples des Nations Unies ont voulu et veulent toujours édifier. Cette paix, les enfants eux-mêmes peuvent en être les architectes: leur réceptivité et leur fraîcheur d'âme leur permettent d'apporter une contribution décisive à la cause de la compréhension entre tous les peuples du monde. Encore exempts des préjugés artificiels et des chauvinismes étroits, ils doivent pouvoir grandir à l'abri de ces partis pris négatifs et dangereux. C'est le sentiment de la fraternité universelle ressenti d'abord par l'enfant, qui peut amener l'homme à envisager la création d'une communauté universelle pacifique.

4. Le monde peut donner en partage aux enfants l'inertie et l'apathie mentale qu'engendrent la faim et l'analphabétisme, ou au contraire l'énergie créatrice et la liberté d'esprit que confèrent une alimentation saine, une instruction solide et l'intérêt attentif de la famille et de la société.

5. Comme l'a souligné, au cours des cérémonies d'attribution du Prix Nobel au FISE, il y a un an, M. Gunnar Jahn, président du Comité Nobel du Parlement norvégien, la formation de l'esprit, et d'abord de l'esprit des enfants, a, dans la lutte pour la paix, un rôle décisif. En bref, développer les ressources humaines — tâche dont on commence à apercevoir l'importance fondamentale — c'est aussi former des générations capables de faire régner une paix constructive entre les nations. Les deux choses sont certainement inséparables. Il suffit pour s'en convaincre de citer quelques chiffres. Il y a à l'heure actuelle plus d'un milliard d'enfants dans le monde: 300 millions vivent dans des milieux où leur santé, leur éducation et leur bien-être sont relativement assurés, mais 900 millions d'enfants sont nés dans des sociétés où la maladie, l'analphabétisme et la pauvreté revêtent encore des proportions gigantesques. Telles sont les "générations futures" et tel est le défi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a relevé. Certes, nul, parmi ceux qui ont suivi les travaux du FISE, ne voudra manquer cette occasion de le féliciter de l'œuvre magnifique accomplie en 20 années d'efforts, mais ce qui reste à faire est immense. Ayant mené à bien la tâche qui lui avait été dévolue en Europe, le FISE doit désormais se tourner vers d'autres générations dont la vie et l'avenir sont en jeu. C'est en Asie, où son Directeur général, M. Labouisse, étudie en ce moment même les besoins de millions d'enfants, c'est dans les villes et les villages de l'Afrique, de la Méditerranée orientale et de l'Amérique latine que le FISE doit maintenant déployer les efforts qu'il a naguère accomplis en faveur des jeunes générations d'Europe. En terminant, le Secrétaire général voudrait réitérer l'appel lancé 20 ans plus tôt par le premier Secrétaire géné-

ral de l'Organisation des Nations Unies, M. Trygve Lie, lorsqu'il a dit: "Trouver les ressources nécessaires... tel est le problème pressant que nous devons résoudre si nous voulons sauvegarder la vie et l'avenir des générations montantes."

6. M. WILLARD (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) souligne, au nom de M. Labouisse, directeur général du FISE, qui effectue actuellement une tournée en Asie et au Moyen-Orient, que la valeur des travaux du FISE ne peut se traduire uniquement par des chiffres et que le Fonds, dont les ressources sont relativement modestes, joue surtout le rôle d'un catalyseur. Pourtant, les autorités des pays en voie de développement ont, à maintes reprises, déclaré que leurs programmes seraient difficiles, voire impossibles, à réaliser s'ils ne bénéficiaient non seulement du matériel fourni par le FISE, mais aussi de l'aide dynamique de son personnel ainsi que des conseils techniques des institutions spécialisées. Mais il ne faut pas se reposer sur des lauriers accumulés en 20 ans d'efforts. L'excellent travail accompli n'est qu'un commencement et, avec des ressources adéquates, le FISE pourrait faire bien davantage. Le Directeur général du FISE est convaincu que le monde ne pourra connaître ni la paix ni la sécurité tant que des centaines de millions d'enfants grandiront dans la pauvreté, victimes de la faim, de la maladie et de l'ignorance.

7. Pour sa part, M. Willard voudrait rappeler les principales étapes de l'œuvre réalisée par le FISE au cours des 20 dernières années. Créé en décembre 1946 par l'Assemblée générale [résolution 57 (I)], sur la recommandation de la Troisième Commission, le Fonds international de secours à l'enfance a pu, grâce à la générosité de certains pays développés, épargnés par la guerre, vêtir, nourrir et protéger de la maladie des millions d'enfants européens, dans les pays dévastés par la guerre. Une fois achevée cette tâche d'une importance essentielle pour la reconstruction de l'Europe, il a semblé aux Nations Unies qu'il était également indispensable de répondre aux besoins persistants de l'enfant, ce dans les pays insuffisamment développés. Convaincue de l'utilité et de l'efficacité des efforts du FISE, la Troisième Commission a donc recommandé à l'Assemblée générale, en 1950, de prolonger le mandat du Fonds pour une période de trois ans en le chargeant de s'attaquer aux besoins à long terme de l'enfance, notamment dans les pays insuffisamment développés. A l'expiration de cette période, en 1953, l'Assemblée générale, de nouveau sur la recommandation de la Troisième Commission, a décidé de prolonger indéfiniment le nouveau mandat du Fonds, qui lui paraissait non seulement jouer un rôle utile mais aussi contribuer efficacement aux programmes économiques et sociaux à long terme de l'ONU et des institutions spécialisées. Bien que les résultats obtenus par le FISE ne soient pas tous chiffrables, il convient de rappeler que plus de 200 millions d'enfants ont été vaccinés contre la tuberculose, que les médicaments fournis par l'UNICEF ont permis de soigner plus d'un million d'enfants lépreux et plus de 22 millions d'enfants atteints de trachome; en outre, plus de 20 millions d'enfants ont été guéris du pian de telle sorte que cette maladie a maintenant pratiquement

disparu et, l'an dernier, 14 millions et demi d'enfants ont été traités contre le paludisme. Les activités du FISE se traduisent, d'autre part, dans l'infrastructure permanente des pays, par la création de plus de 33 000 centres sanitaires où fonctionnent des services d'hygiène maternelle et infantile et qui s'occupent de plus de 100 millions de personnes. En outre, environ 2 750 000 mères et enfants reçoivent quotidiennement du lait gratuit ou à prix réduit provenant de 210 laiteries. Dans le domaine de l'éducation, abordé par le FISE en 1961, seulement, l'assistance a consisté avant tout à renforcer plus de 7 000 écoles normales et écoles professionnelles. D'autre part, un tiers environ des crédits alloués sert à former des agents nationaux de toutes catégories. Le FISE a ainsi fourni du matériel, des bourses et une assistance pour la formation de plus de 220 000 agents destinés à travailler à la mise en œuvre de programmes destinés aux enfants. Fidèle aux directives qui lui avaient été données par l'Assemblée générale lors de sa création, le Fonds a eu recours "dans toute la mesure du possible" aux compétences techniques des institutions spécialisées avec qui il travaille en étroite collaboration. Peu à peu un système de coopération s'est établi avec ces institutions ainsi qu'avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Commissions économiques régionales, par exemple, qui tous ont apporté au FISE une aide précieuse dont il tient à les remercier chaleureusement.

8. Tous ceux qui ont suivi les travaux du FISE savent que sa réussite est due dans une très grande mesure à la compétence et au dévouement de son personnel. Ils savent aussi ce que doit le Fonds à son premier directeur général, Maurice Pate, dont la volonté d'action pratique et les conceptions élevées demeurent présentes à l'esprit de tous.

9. L'importance que présentent les "ressources humaines" pour le développement des pays est maintenant presque universellement reconnue. Mais, si l'on veut tirer le meilleur parti de ces ressources, il faut s'occuper des enfants dès leur plus jeune âge, car ces premières années sont déterminantes pour l'avenir des enfants. Le FISE encourage, par conséquent, les pays en voie de développement à se pencher sur deux questions étroitement liées, à savoir quelles sont les mesures à prévoir dans le cadre des plans nationaux de développement pour répondre aux besoins spéciaux des enfants et des adolescents et quelle devra être la contribution future des générations montantes à ces plans si l'on veut assurer l'autonomie du processus de développement. L'expérience a en effet appris au FISE que les plans de développement des pays doivent comprendre des projets tendant à la fois à protéger les enfants et à préparer leur avenir. Le Fonds est donc bien plus qu'une œuvre charitable, il apporte, en fait, une contribution de toute première importance au développement des pays.

10. Il a su s'attirer la confiance des pays développés comme des pays en voie de développement et bénéficie d'une vaste audience dans le grand public grâce aux activités des comités nationaux, d'organisations non gouvernementales et de milliers de travailleurs béné-

voles que M. Willard tient à remercier à cette occasion. Cependant, une œuvre immense reste encore à accomplir, car les enfants représentent près de la moitié de la population des pays en voie de développement. Or, les trois quarts d'entre eux grandissent sans aucune surveillance médicale et des dizaines de millions sont mal nourris ou sous-alimentés. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, il y a environ 128 millions d'enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire 40 p. 100 de l'ensemble des enfants, dans ce groupe d'âge, qui ne vont pas à l'école, et les adolescents qui reçoivent une instruction secondaire ne sont qu'une infime minorité. Ces chiffres permettent d'imaginer l'ampleur des souffrances et des espoirs déçus de l'enfance dans le monde. Ils permettent aussi de mesurer le gaspillage de ressources, pour-tant tellement nécessaires au développement, que cette situation entraîne. Le FISE s'est fixé un objectif financier de 50 millions de dollars par an qu'il espère atteindre en 1969, chiffre bien modeste si l'on considère l'étendue des besoins des 685 millions d'enfants qui grandissent actuellement dans les pays bénéficiant de son assistance. Mais ses recettes en 1966 ne dépasseront sans doute pas 35 millions de dollars. Le moment est donc venu d'intensifier les efforts tant publics que privés pour doter le FISE de moyens accrus, et M. Willard espère que son appel sera entendu par tous les pays conscients de l'importance vitale de l'œuvre entreprise.

11. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique), après avoir souligné que chacun s'accorde à reconnaître la valeur des activités humanitaires du FISE, rappelle les circonstances dans lesquelles a été décidée la création du Fonds et l'appui chaleureux donné à cette mesure par Mme Eleanor Roosevelt, qui représentait alors les Etats-Unis à la Troisième Commission. Les enfants secourus à cette époque sont maintenant des hommes et des femmes, qui, parfois, occupent des postes de premier plan dans leur pays. C'est le plus beau monument que l'on puisse élever au FISE. Le Fonds international de secours à l'enfance a maintenant changé de nom mais les secours à l'enfance n'ont rien perdu de leur caractère d'urgence. L'enfance reste par excellence la période de la vie où les besoins physiques et spirituels doivent être satisfaits sans délai.

12. Lorsqu'elle a créé le FISE, qui ne devait avoir qu'un caractère temporaire, la communauté des nations n'a pas pleinement mesuré l'importance de cette mesure. Aujourd'hui, les besoins ont changé et le nombre des pays bénéficiant d'une assistance a beaucoup augmenté, mais l'idéal humanitaire qui a présidé à la décision initiale est toujours le même. Le FISE aide les gouvernements à établir les programmes de base en matière de santé, de protection sociale et d'éducation qui sont indispensables aux enfants de tout pays moderne. En outre, il offre aux pays la possibilité de former du personnel, notamment du personnel auxiliaire. Adaptant peu à peu ses programmes aux besoins nationaux, il a décidé, il y a cinq ans, de faire bénéficier de son assistance les programmes concernant les enfants que les gouvernements estiment les plus importants. En même temps, il aide les autorités nationales à étudier les besoins des enfants, à établir des ordres de priorité et à intégrer leurs programmes en faveur de l'enfance

dans leurs plans généraux de développement. Mais quelles que soient l'ampleur et l'apparente complexité de ses programmes, le FISE n'a pas perdu de vue son but initial. Malgré les formules administratives, il continue à mériter d'occuper une place à part dans le cœur de tous ceux qui lui ont spontanément accordé leur appui, tel le United States Committee for UNICEF, qui, sous la direction de Mme Pantaleone, organise des programmes à l'occasion desquels des millions d'Américains de tous âges apportent leur contribution volontaire à la cause de l'enfance.

13. M. Goldberg, qui connaît personnellement les dirigeants du FISE, peut se porter garant non seulement de leur compétence en tant qu'administrateurs d'un programme complexe mais aussi de leur dévouement total à l'idéal auquel le FISE a été dédié. Il voudrait aussi féliciter les institutions spécialisées, notamment l'OIT, l'OMS, la FAO et l'UNESCO ainsi que la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de leur participation digne d'éloges aux activités du FISE.

14. Pour ce qui est de l'avenir, représentant des Etats-Unis précise que son gouvernement appuie les activités du FISE dans le domaine de la planification de la famille. A la demande des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, le Conseil d'administration du FISE a accepté d'aider ces deux pays à organiser des services de protection maternelle et infantile et notamment de planification de la famille. Entre-temps, le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires a été prié d'indiquer au Conseil d'administration comment le FISE peut, dans certaines limites fixées par le Conseil, apporter une contribution optimum en matière de planification de la famille. Le Gouvernement des Etats-Unis espère que le Conseil se déclarera en faveur d'une politique générale d'aide à la planification de la famille dans le cadre des services de protection maternelle et infantile, lorsqu'il sera saisi de nouveau de la question, l'an prochain.

15. La délégation américaine appuie, d'autre part, la proposition de la Suède selon laquelle le Conseil d'administration du FISE devrait procéder en 1967 à une large évaluation de la politique en ce qui concerne les programmes et les priorités, et elle pense que certaines questions méritent une étude attentive.

16. Enfin, le représentant des Etats-Unis constate que les fonds dont dispose le FISE sont, malgré la popularité de cet organe, encore très loin de suffire aux besoins les plus élémentaires. Il approuve, par conséquent, la décision de fixer à 50 millions de dollars l'objectif que devraient atteindre les recettes en 1969. Il espère que cette décision amènera les Etats Membres à faire un nouvel effort en faveur du FISE; le Gouvernement américain annonce, pour sa part, une contribution de 12 millions de dollars, sous réserve que cette somme continue à ne pas représenter plus de 40 p. 100 du total des contributions gouvernementales versées au FISE.

17. En outre, le représentant des Etats-Unis a le plaisir d'annoncer que son gouvernement versera cette année au FISE, à l'occasion de son vingtième anniversaire et aussi pour commémorer la remise du Prix Nobel de la paix de 1965, une contribution

spéciale d'un million de dollars, qui n'est pas soumise au principe habituel de la contrepartie. Il s'agit d'une contribution inconditionnelle autorisée par le Congrès et par le Président des Etats-Unis en hommage aux services éminents rendus par le FISE aux enfants du monde entier et, partant, à la cause de la paix.

18. M. SEYDOUX (France) rappelle la décision prise 20 ans plus tôt par l'Assemblée générale lorsque les Nations Unies ont envisagé les moyens à mettre en œuvre pour s'attaquer à la tâche qu'elles s'étaient assignée. Il fallait aider les gouvernements à créer pour des millions d'enfants, victimes innocentes du cataclysme dont l'humanité tout entière sortait diminuée, des conditions sanitaires et sociales permettant leur épanouissement. Ainsi fut créé le Fonds international de secours à l'enfance, initiative à laquelle la France a pris une part active. Les premiers efforts se sont portés sur la lutte contre les ennemis les plus visibles: la maladie et la faim. Tout en organisant des distributions de produits alimentaires et en lançant des campagnes de masse, notamment contre la tuberculose, on s'est occupé aussi dès cette époque, dans de nombreux pays, de créer les premiers réseaux de protection maternelle et infantile pour essayer de prévenir la morbidité infantile et de faire décroître la mortalité. Dès 1950, la mission du FISE a été élargie et orientée essentiellement vers l'enfance des pays encore insuffisamment développés.

19. Puis, en 1953, prolongée dans le temps et en quelque sorte institutionnalisée de manière permanente, l'organisation a pris le nom de Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Dans le même temps, le Gouvernement français et le FISE créaient à Paris, sur l'initiative du professeur Robert Debré, le Centre international de l'enfance, dont ils assuraient le financement à part égale. Le représentant de la France rappelle que le professeur Debré a étroitement associé son nom, dès l'origine, aux activités du FISE et a toujours représenté le Gouvernement français au Conseil d'administration. C'est sous son impulsion que le Centre international de l'enfance dont il est Président a développé son effort de recherche et de formation professionnelle dans tous les domaines ayant trait à l'enfance, étendant progressivement ses activités en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. L'information et la formation professionnelle du personnel à tous les niveaux, du plus élémentaire au plus élevé, sont devenues ainsi l'une des tâches essentielles du FISE et du Centre international de l'enfance. En liaison étroite avec les institutions spécialisées, et en particulier l'Organisation mondiale de la santé, de nombreux programmes de formation professionnelle ont bénéficié d'une assistance dans différents pays, le FISE fournissant plus généralement le matériel d'enseignement et des bourses d'études.

20. En 1965, le Centre international de l'enfance, outre de nombreux cours de perfectionnement, séminaires et colloques, a organisé 33 groupes de travail, journées d'études et réunions d'information et préparé des programmes de stage en Europe pour 173 médecins, travailleurs sociaux et éducateurs de 54 pays. Son activité s'est également traduite par la publication d'importantes études sociales et médico-sociales concernant principalement l'enfant. Cette action tient

compte du fait reconnu par le FISE, il y a quelques années, qu'il ne suffit pas de lutter contre la maladie et la faim mais qu'il faut aussi préparer l'enfant à jouer plus tard un rôle actif et utile dans son pays et dans le monde. Prenant désormais en considération l'évolution démographique, le phénomène d'urbanisation et les impératifs du progrès économique, le FISE collabore dans un esprit excluant toute possibilité de conflits de compétence, avec diverses institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'OMS, l'UNESCO et la FAO. Par son principe même, le FISE se situe dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, bien que son budget soit alimenté exclusivement par les contributions volontaires des Etats Membres et des organismes privés. Sous la direction remarquable de Maurice Pate, premier directeur général, puis sous celle de M. Henri Labrousse, son très distingué successeur, le FISE a réalisé et poursuit une œuvre humanitaire d'autant plus efficace qu'elle n'est entravée par aucune considération politique. Au Conseil d'administration du FISE siègent d'éminentes personnalités, et le représentant de la France voudrait rendre un hommage particulier à la mémoire du professeur Rajchman qui fut le premier président du Conseil d'administration du FISE et qui était depuis 1950 vice-président du Centre international de l'enfance. La délégation française est persuadée que, sous l'autorité de M. Willard, l'organe exécutif du Fonds poursuivra brillamment son œuvre, dont la valeur a d'ailleurs été consacrée, à une date récente, par l'attribution du Prix Nobel de la paix décerné pour la première fois à une organisation internationale.

21. Espérant que l'objectif de 50 millions de dollars à atteindre à la fin de 1969 permettra au Fonds de disposer de moyens suffisants pour répondre aux besoins les plus essentiels, le Gouvernement français, dont la contribution annuelle est actuellement de 1 109 000 dollars, se propose d'accroître encore son appui financier à cet organisme. Il continuera par ailleurs à financer le budget du Centre international de l'enfance à part égale avec le FISE lui-même et il espère que, grâce à un effort accru de tous les gouvernements, le FISE pourra poursuivre son œuvre de solidarité et de paix.

22. M. IGNATIEFF (Canada) rappelle la part constructive prise par la délégation canadienne à l'expansion des activités du FISE, qui aide maintenant les pays à assurer l'épanouissement de l'enfant sur tous les plans. Issue des souffrances de la dernière guerre, cette organisation s'est transformée en une institution permanente chargée d'aider les enfants du monde entier à se préparer à leur rôle d'adulte et à mener une vie plus saine et plus heureuse. A l'occasion du vingtième anniversaire du FISE, le Gouvernement canadien est heureux d'ajouter à sa contribution annuelle de 1 million de dollars, un don spécial de 100 000 dollars, versé en hommage à la mémoire des enfants victimes du désastre d'Aberfan au Pays de Galles et à l'accident tragique survenu récemment à Dorion dans la province de Québec.

23. Le représentant du Canada voudrait enfin présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution A/C.3/L.1421. Il souhaiterait apporter trois changements mineurs au texte de cette résolution. Au

quatrième alinéa du préambule, dans le texte anglais, l'expression "a major feature" devrait être remplacée par "one of the major features". A l'alinéa suivant, il faudrait lire "les organismes intéressés, techniques et autres", au lieu de "les institutions spécialisées intéressées et autres organismes". Enfin, au paragraphe 1 du dispositif, le mot "programmes" devrait être remplacé par le mot "activités". Le représentant du Canada espère que ces changements de détail ne soulèveront aucune objection et que la résolution obtiendra l'appui unanime de la Commission.

24. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) rappelle les circonstances particulières dans lesquelles a été créé le Fonds international de secours à l'enfance. Héritier et continuateur de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, disparue en 1947, le Fonds, dont l'existence ne devait être que temporaire, a vu ensuite son mandat prolongé par l'Assemblée générale, désormais convaincue que l'aide à l'enfance était une nécessité permanente. Dès 1950, il a étendu son action aux pays insuffisamment développés, adoptant une politique à long terme dont l'Amérique latine devait particulièrement bénéficier. A partir de cette époque, l'action du FISE a été dominée par l'idée que l'enfance a besoin, partout et en tout temps, de protection et de soins, et que les enfants, qui sont les citoyens de demain et représentent l'avenir de l'humanité, ne peuvent s'épanouir pleinement à l'âge adulte s'ils ont eu une enfance malheureuse. Les souffrances des générations d'enfants qui ont contribué au développement industriel de l'humanité semblent maintenant inadmissibles, et il est reconnu qu'en assurant la santé morale et physique des enfants on contribue au bien-être de l'humanité future. Mais il ne faut pas oublier aussi qu'il est indispensable de subvenir aux besoins de l'enfant dans le domaine de l'éducation, et que l'universalisation de la culture, élargissant les horizons de l'homme dès l'enfance, finira par créer le climat favorable où pourra se développer l'idée d'une fédération mondiale.

25. Né il y a 20 ans de préoccupations d'ordre humanitaire, le Fonds envisage désormais le rôle de l'enfance en fonction du développement économique et social des pays. Ses activités visent maintenant au développement intégral des ressources humaines, et le programme vaste et complet qu'il a entrepris au Mexique et en Amérique latine associe les programmes de services sociaux aux programmes de formation professionnelle et de développement de la jeunesse. Les activités du FISE, qui avaient inspiré, au début, une certaine méfiance en raison de leur dispersion et parce qu'elles semblaient, pour la plupart, entrer dans la sphère de compétence d'autres organes existants, se sont peu à peu organisées et stabilisées. On reconnaît aujourd'hui que le FISE est une sorte de Ministre sans portefeuille dont les ressources financières ne dérivent pas du budget ordinaire et qui a la souplesse nécessaire pour entreprendre, d'une part, des programmes échappant à la spécialisation et, d'autre part, des programmes faisant appel au concours d'autres organismes internationaux et régionaux. Le représentant du Mexique pense, par exemple, au programme d'éradication du paludisme, qui a donné de si heureux résultats dans son pays.

26. Etant donné l'ampleur des activités du FISE et la disproportion existant entre les besoins auxquels il doit répondre et les ressources dont il dispose, la délégation mexicaine juge le moment venu de réexaminer le fonctionnement de cet organe. Elle croit nécessaire de réétudier les programmes afin d'éviter les doubles emplois, de classer les demandes en fixant un nouvel ordre de priorité et de tenir compte, dans la planification, des programmes de l'ONU et des institutions spécialisées. Il convient, à son sens, d'insister sur l'intérêt qu'il y a à uniformiser les budgets de tous ces organismes, à faire ressortir leurs points communs et à donner à l'Assemblée générale une plus grande autorité en ce qui concerne l'administration des programmes du FISE. L'insuffisance de la planification a créé à l'ONU un cercle vicieux: d'une part, les Etats membres éprouvent des difficultés à préparer leurs programmes nationaux de façon à profiter au maximum de l'assistance technique multilatérale et, d'autre part, les divers organismes internationaux, soucieux de répondre aux demandes qui leur sont adressées, éparpillent de plus en plus leurs efforts entre une multitude d'activités à court terme, qui sont parfois contradictoires. Une telle politique semble inadmissible étant donné l'insuffisance des ressources et l'immensité des besoins, et le Gouvernement mexicain est prêt à tous les efforts nécessaires pour apporter les correctifs voulus. Il est persuadé que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance saura poursuivre dignement la noble tâche qui lui incombe et qui est double. Car, plus encore que ses réalisations matérielles tangibles, le FISE a pour mission d'ouvrir à l'humanité les immenses horizons de la compréhension et de la fraternité universelles, œuvre intangible mais indispensable à l'épanouissement de l'esprit humain.

27. M. PARTHASARATHI (Inde) est heureux de pouvoir adresser ses félicitations au FISE, qui, créé voici 20 ans pour apporter des secours d'urgence aux enfants des pays d'Europe ravagés par la guerre, fournit aujourd'hui, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, une assistance à quelque 115 pays en voie de développement dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection de l'enfance et de la famille, de l'éducation et de la formation préprofessionnelle. Il ne fait pas de doute que le FISE est l'un des organismes des Nations Unies les plus connus et les plus populaires. Le Gouvernement indien, quant à lui, a pris une part active à son action dès les premiers temps et le peuple indien n'a pas seulement reçu une assistance du FISE, il lui a aussi prêté son appui.

28. M. S. Radhakrishnan, président de l'Inde, rendant hommage au FISE, a fait observer que la caractéristique la plus notable de l'époque actuelle n'était pas l'existence des armes nucléaires ni le conflit des idéologies, mais le fait que chaque homme se sent responsable de tout ce qui se passe dans le monde. Ce qui était vrai à l'échelon national l'est à présent à l'échelon international: le monde ne peut plus être divisé en esclaves et en hommes libres, en nantis et en affamés, et la seule distinction qui subsiste est celle qui sépare l'homme non civilisé de l'homme civilisé, ce dernier se reconnaissant à son ouverture d'esprit et à sa sensibilité aux souffrances d'autrui. L'existence des Nations Unies, et en particulier celle

du FISE, a ajouté M. Radhakrishnan, est le symbole vivant de l'unité croissante du monde. En ce vingtième anniversaire de la création du FISE, la délégation indienne estime particulièrement réconfortant que cette œuvre d'unification que poursuit le FISE dans son domaine propre et à laquelle Maurice Pate a tant contribué, soit reprise avec vigueur et compétence par son éminent successeur, M. Henri Labouisse.

29. Le représentant de l'Inde ne reviendra pas en détail sur les activités passées du FISE. Il se bornera à parler brièvement de l'action que doit mener le FISE pour encourager la planification nationale en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Après s'être occupé du bien-être matériel des enfants déshérités et avoir combattu la mortalité infantile, le FISE doit à présent favoriser l'élaboration de plans à long terme en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Certes, cette tâche de planification relève essentiellement des collectivités et des gouvernements, mais le FISE peut encourager les pays à l'entreprendre et fournir son assistance technique et ses conseils en la matière, comme il l'a déjà fait en partie par l'organisation de cycles d'études et de conférences. La plupart des pays n'ont, semble-t-il, pas de départements ministériels ou d'organismes spécialisés dans ce domaine. L'Inde, pour sa part, s'est, à cet égard, dotée d'importantes institutions, comme le Conseil de la protection de l'enfance, qui s'efforce d'intéresser les organisations non gouvernementales aux programmes à long terme en faveur de l'enfance, et elle a fait de la protection de l'enfance et de la jeunesse un des éléments de ses plans de développement; il faut, toutefois, reconnaître que les progrès sont encore trop lents. D'une manière générale, il reste beaucoup à faire dans la plupart des pays pour assurer à la planification intéressant l'enfance et la jeunesse la place qui lui revient dans la politique nationale.

30. Pour que la situation de l'enfance et de la jeunesse puisse s'améliorer, il faut que s'accélère le rythme de la croissance économique. Mais le développement économique lui-même dépend de la mise en valeur des ressources humaines, laquelle suppose un développement soigneusement planifié permettant d'obtenir une participation plus active de la population. En particulier, l'institution de programmes à court terme et à long terme visant à accroître le nombre des spécialistes et à créer un état d'esprit propice à la productivité favorise la croissance économique. En ce sens, les programmes intéressant l'enfance et la jeunesse jouent un rôle essentiel dans le développement économique et doivent donc faire partie intégrante des plans correspondants.

31. La politique nationale concernant l'enfance et la jeunesse doit viser toutes les catégories de jeunes et tous les aspects, notamment économiques, médicaux et éducatifs, de leur participation à la vie nationale. En outre, l'enfant devient adulte en passant par des stades divers et il faut prévoir non pas un seul plan, mais une série de plans à court terme couvrant au total une vingtaine d'années ou plus. La délégation indienne n'ignore pas combien est complexe la tâche qu'elle vient de décrire, mais il faut dès à présent faire un premier pas dans cette direction.

32. M. TOMOROWICZ (Pologne) rappelle que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a été créé il y a 20 ans par l'Assemblée générale pour venir en aide aux enfants victimes de la seconde guerre mondiale. Quelque 10 ans plus tard, en novembre 1959, l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant [résolution 1386 (XIV)] a marqué une nouvelle étape dans l'histoire du FISE, seul organisme des Nations Unies qui se consacre exclusivement à la protection des enfants dans le monde. Guidé par les nobles principes de la Déclaration, le FISE n'a épargné aucun effort pour favoriser le respect effectif des droits de l'enfant. Il a accompli une tâche impressionnante, à l'échelle mondiale, avec un personnel et des ressources financières relativement limitées. C'est ainsi que, au cours de ces 20 années, des millions d'enfants ont bénéficié de son aide et ont reçu, grâce à lui, nourriture et logement, éducation et soins médicaux. La Pologne, qui a beaucoup souffert pendant la dernière guerre et immédiatement après, a pour l'œuvre du FISE le plus profond respect et la plus grande estime. Elle a, dès le début, pris une part active à cette œuvre, et cette collaboration n'a cessé de s'intensifier.

33. Les 20 dernières années ont montré l'importance particulière que revêt le FISE pour tous les pays en voie de développement. L'expérience du FISE a donné une dimension nouvelle aux problèmes de l'enfance en montrant que les jeunes représentent un vaste potentiel humain et ne doivent plus être considérés seulement comme des êtres ayant besoin de protection mais aussi et avant tout comme des éléments essentiels de la planification nationale, dans un monde où le progrès économique et social est l'objectif fondamental. La reconnaissance universelle de ce principe est un gage important de progrès futur. Le FISE a le privilège et le devoir de défendre les droits de l'enfant et il a accompli à cet égard une œuvre considérable au cours de ses 20 années d'existence. Mais les enfants du monde, notamment ceux des pays en voie de développement, sont encore loin de jouir de tous les droits proclamés dans la Déclaration et le FISE doit poursuivre la lutte contre la malnutrition, la maladie et l'analphabétisme. Pour combattre ces maux, tous les pays du monde doivent s'unir dans un effort commun qui ne sera possible que dans une atmosphère de paix, de détente et de coopération. Le représentant de la Pologne déclare en terminant que son pays appuiera le FISE sans défaillance par tous les moyens dont il dispose pour lui permettre de mener sa tâche à bien.

34. M. COMAY (Israël) dit que, de toutes les réalisations des Nations Unies, le FISE est celle qui suscite le plus de sympathie et qui, à son sens, est la plus fondamentale. Mais le FISE ne peut pas s'occuper de tous les enfants du monde, car il lui faudrait, pour cela, un budget et un personnel énormes et des pouvoirs supranationaux. C'est à chaque peuple et à chaque gouvernement qu'incombe le devoir de prendre soin de sa nouvelle génération, de venir en aide aux mères, de nourrir et d'éduquer les enfants et de combattre la maladie, et aucune institution internationale ne saurait se substituer à eux. Le FISE, lui, donne des conseils et fournit une assistance technique et le matériel nécessaire. En moyenne, plus des deux tiers du coût des projets qui bénéficient

de l'assistance du FISE sont financés par les gouvernements. C'est ainsi que, malgré un budget limité ne dépassant pas 35 millions de dollars, le FISE peut exercer une influence stimulante dans des domaines aussi divers que la protection de la mère et de l'enfant, la lutte contre les maladies, la nutrition, l'éducation, la formation professionnelle et la protection sociale. L'exemple d'Israël montre combien féconde peut être l'assistance du FISE: au moment où le pays a eu affaire à une immigration massive, le FISE a fourni du lait en poudre pour les enfants; il a contribué plus tard à introduire en Israël les techniques modernes de conservation du lait, et à y implanter des usines de mise en bouteille et de pasteurisation, de telle sorte qu'avec un investissement d'un million de dollars à peine il a réussi à révolutionner l'industrie laitière du pays.

35. Le FISE, conçu d'abord comme une institution temporaire, s'est fixé depuis de nouveaux objectifs à long terme, notamment dans les pays en voie de développement, et il doit faire face à ses tâches avec des ressources qui sont loin de correspondre à ses besoins. La moitié au moins des enfants nés dans ces pays meurent avant d'avoir atteint l'âge de 12 mois; c'est pourquoi le FISE a concentré ses efforts sur la formation de sages-femmes, d'infirmières, d'assistantes sociales et de personnel médical. Mais il faut aussi songer à l'esprit et à la mentalité des enfants.

36. En Afrique, par exemple, l'enfant risque d'être tiraillé entre les normes traditionnelles de ses parents, qui résistent aux idées nouvelles et restent attachés au mode de vie tribal, et celles de l'âge industriel, auxquelles il est plus perméable qu'eux. Il ne faut pas oublier que, sur le milliard d'enfants que compte aujourd'hui le monde, les trois quarts vivent dans les pays en voie de développement des régions tropicales. Leur avenir décidera de celui de leurs pays, car, dans 15 ans, ils représenteront la moitié de l'élément actif du tiers monde. Or, en dépit des nombreuses déclarations qui ont été faites, les ressources du FISE n'ont pas augmenté en proportion de ses besoins et les dépenses consacrées aux armements n'ont pas été réduites en faveur des enfants, qui jouent pourtant, comme l'a dit Mme Lena Harman dans le discours qu'elle a prononcé l'année précédente à l'occasion de la remise au FISE du Prix Nobel de la paix, un rôle essentiel dans la lutte pour la paix et la survie. Le représentant d'Israël espère que tous les gouvernements et toutes les institutions uniront leurs ressources dans un nouvel effort.

37. M. NABWERA (Kenya) rappelle que le Kenya a été l'un des premiers pays en voie de développement à bénéficier des activités du FISE. Si au début ces activités ont été essentiellement axées sur les enfants, elles s'étendent aujourd'hui à la vie de la communauté tout entière. Le FISE a commencé par contribuer à l'établissement de programmes d'aide aux communautés. Il a permis, par exemple, à l'Organisation féminine Maendelea Ya Wanawake de créer un réseau de pouponnières dans les centres urbains et dans les régions rurales, où les services sanitaires font encore défaut, en lui fournissant le matériel nécessaire et en prenant à sa charge une partie des dépenses. Il a, d'autre part, fait bénéficier d'une aide

d'un million de dollars un programme de développement laitier qui comprend deux usines de condensation, une coopérative rurale de producteurs et trois centres de formation, et qui a permis de procurer du lait non seulement aux enfants des grandes villes, mais aussi aux enfants des campagnes. Enfin, le FISE a fourni des véhicules au Ministère de la santé pour transporter les malades dans les hôpitaux. Ainsi, le FISE a apporté au Kenya comme à de nombreux autres Etats une aide extrêmement précieuse, et la délégation du Kenya tient à l'en remercier.

38. M. HAMBRO (Norvège) dit qu'en accordant au FISE le Prix Nobel de la paix en décembre 1965 le Comité Nobel du Parlement norvégien a reconnu les éminents services rendus par cet organisme à la cause de la paix mondiale. Les enfants sont le gage de l'avenir et créent un lien de solidarité entre les nations, ainsi qu'en témoigne le travail admirable accompli par les 21 comités nationaux du FISE, qui, en faisant mieux comprendre les besoins des enfants, en renseignant l'opinion sur les activités du FISE et en organisant des campagnes pour recueillir des fonds, ont servi la cause de l'enfance dans leurs pays respectifs. Ces éloges s'adressent également aux 75 organisations internationales non gouvernementales qui ont apporté leur pierre à l'édifice. Le FISE permet à de nombreuses personnes de participer activement à l'œuvre des Nations Unies et de manifester de façon concrète leur intérêt pour l'enfance. Il faut donc encourager l'aide bénévole non seulement parce que le FISE en a besoin, mais aussi parce qu'il y a là un moyen de renforcer la solidarité internationale. De la sorte, les enfants heureux et bien portants bénéficient aussi de l'action du FISE, car ils apprennent, en y participant, la joie de donner et la valeur de l'entraide. En conclusion et au nom des délégations du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède, le représentant de la Norvège rend hommage à l'œuvre accomplie par le FISE sous la direction de M. Labouisse et de son prédécesseur, Maurice Pate.

39. M. EL KONY (République arabe unie), après avoir fait l'éloge du Conseil d'administration du FISE, de son directeur et de son secrétariat, ainsi que de ses bureaux régionaux, notamment du Bureau pour la Méditerranée orientale, rappelle que le FISE accomplit une œuvre humanitaire qui vise à développer les ressources humaines, condition essentielle du progrès économique et social. Dans le monde entier, le FISE a aidé les gouvernements à mettre en œuvre, dans l'intérêt des mères et des enfants, des programmes de santé, d'éducation, de nutrition, de formation professionnelle, de protection sociale et de développement communautaire. Il a, par exemple, prêté son concours au Gouvernement de la République arabe unie pour l'organisation d'un programme d'aide à l'enfance dans le territoire d'Assouan, qui joue un rôle vital dans le développement économique et social du pays. En coopération avec le gouvernement et avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, l'OIT, l'OMS, la FAO et l'UNESCO, il a également participé à des programmes conjoints d'une importance vitale pour le pays, tel le programme de formation intensive destiné aux femmes des régions rurales, qui doit contribuer à relever le niveau éco-

nomique et social des communautés auxquelles appartiennent les bénéficiaires. M. El Kony rappelle à cet égard que la République arabe unie est un pays essentiellement agricole et que son gouvernement s'est toujours intéressé au développement des régions rurales. Il souligne en terminant que le FISE, en remplaçant peu à peu les objectifs immédiats qui lui avaient été assignés par des objectifs à long terme, met de plus en plus l'accent, dans ses projets, sur la participation des membres de la communauté.

40. Mme MALECELA (République-Unie de Tanzanie) félicite le FISE de sa contribution à la paix mondiale et rappelle que son pays eut le privilège d'accueillir, en mai 1966, un groupe d'observateurs du FISE dans le cadre d'une enquête sur les besoins de l'enfance africaine. Elle déclare que la République-Unie de Tanzanie continuera à appuyer sans réserve l'œuvre du FISE.

41. M. MAKONNEN (Ethiopie) rend hommage au FISE, qui, créé pour répondre aux besoins urgents de l'après-guerre, est devenu un organe important des Nations Unies et fournit aux pays en voie de développement conseils et assistance dans les domaines si importants de l'éducation, de la santé publique et de la protection sociale, favorisant par là leur effort économique et social. L'Ethiopie est un des premiers Etats d'Afrique à avoir participé avec succès à des programmes entrepris en coopération avec le FISE, et M. Makonnen, en qualité d'ancien ministre adjoint du développement communautaire et de l'éducation du son gouvernement, a eu l'occasion de travailler, en étroite collaboration avec l'un des bureaux régionaux du FISE, à l'exécution de certains programmes relatifs à la protection de l'enfance et de la famille. Le Gouvernement éthiopien est heureux d'avoir pu accueillir plusieurs conférences du FISE à Addis-Abéba et en particulier la dernière session du Conseil d'administration. Cette session, à laquelle ont participé des représentants de 30 Etats Membres et 55 observateurs d'autres gouvernements et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, est la première qui se soit tenue en Afrique et l'une des rares qui aient eu lieu ailleurs qu'au Siège. Le Conseil d'administration y a approuvé une aide globale de près de 29 millions de dollars des Etats-Unis destinés à 246 projets intéressant 84 pays et territoires. Cette session avait été précédée de deux autres réunions importantes consacrées aux besoins de l'enfance africaine. Dans son allocution inaugurale, l'Empereur d'Ethiopie a souligné la nécessité d'aider les enfants et les jeunes, qui ne peuvent en effet avoir foi dans l'avenir que s'ils vivent dans un climat heureux et confiant. Ce sont le plus souvent les querelles politiques au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale qui occupent la première page des journaux dans la presse internationale. Le travail modeste accompli par le FISE et les institutions spécialisées ne bénéficie pas de la même publicité; c'est grâce à lui, pourtant, que les Nations Unies ont un sens pour des millions d'êtres humains et qu'elles conservent leur prestige aux yeux du monde.

42. Mme SEKANINOVA-CAKRTOVA (Tchécoslovaquie) rappelle à son tour que le FISE a peu à peu complètement changé d'orientation et qu'il étend

maintenant son aide à tous les pays qui en ont besoin, particulièrement aux pays coloniaux, où les problèmes de l'enfance sont les plus douloureux et les plus difficiles à résoudre. La Tchécoslovaquie a participé dès le début à ses efforts et continue de prendre une part active à son œuvre.

43. M. ERALP (Turquie) souligne que des millions d'enfants vivent encore dans des conditions déplorable, surtout dans les pays en voie de développement. Le FISE a donc un rôle prédominant à jouer et mérite l'appui de tous. Mais sa tâche excède ses possibilités; il faut donc lui fournir une aide matérielle et morale accrue et bien comprendre le sens de ses activités. M. Eralp, en tant que représentant d'un pays qui a bénéficié de l'aide du FISE, croit que les résultats obtenus jusqu'à présent sont, bien qu'insuffisants, parmi les plus importants que l'humanité ait réalisés au cours de son histoire.

44. M. JATIVA (Equateur) fait observer que, à la session en cours, plus encore que lors des sessions antérieures, la Troisième Commission aborde le point à l'étude sous d'heureux auspices, puisque le FISE fête son vingtième anniversaire et s'est vu attribuer, il y a peu, le Prix Nobel de la paix.

45. La délégation équatorienne tient en cette occasion à rendre hommage au Directeur général du Fonds et à tous ses collaborateurs, qui poursuivent, dans le même esprit que Maurice Pate, l'immense œuvre en faveur de l'enfance, c'est-à-dire au service des hommes d'aujourd'hui et de demain; sa reconnaissance va également aux gouvernements, aux divers organismes et aux particuliers dont la générosité permet au FISE de mener à bien les activités qu'il entreprend. Ces activités n'ont cessé de se développer, gagnant en diversité comme en profondeur, ce qui témoigne de leur utilité. Une des grandes victoires du FISE est d'avoir fait comprendre aux gouvernements la nécessité d'entreprendre des programmes en faveur de l'enfance dans le cadre de leurs plans de développement économique et social. Il faut aussi le féliciter d'avoir ajouté à ses domaines d'action traditionnels — services médicaux de base, nutrition, éducation, lutte contre les maladies — celui, extrêmement important, de la formation professionnelle dans les pays en voie de développement.

46. En Equateur, le FISE a d'abord donné du lait pour les cantines scolaires et participé à des programmes de protection maternelle et infantile; il a, ensuite, fourni le matériel nécessaire à la création d'une usine de pasteurisation et collaboré à une campagne d'éradication du paludisme dans toutes les villes et dans une grande partie de la région côtière; en outre, en vertu d'accords tripartites, il a entrepris, avec l'OMS et le Gouvernement équatorien, un programme de santé intégré destiné à montrer les avantages que présente l'intégration de tous les services de santé, tant préventifs que curatifs. Enfin, depuis 1959, le FISE fournit une aide à l'Equateur pour l'exécution des projets de la Mission andine en faveur de la population indigène et, depuis 1963, il aide le gouvernement dans les efforts qu'il a entrepris, dans le cadre de son plan d'éducation, pour élever le niveau de formation des instituteurs, en particulier de ceux qui seront appelés à travailler dans les écoles rurales.



47. La délégation équatorienne, consciente de l'énormité de la tâche et de l'écart qui existe entre les ressources disponibles et les besoins à satisfaire, espère qu'il sera possible aux gouvernements et aux institutions qui appuient les efforts du FISE de répondre à l'appel qui leur a été lancé afin que les recettes atteignent à la fin de 1969 l'objectif de 50 millions de dollars.

48. Etant en faveur des principes d'action du FISE et des divers programmes envisagés, la délégation équatorienne est heureuse de se porter au nombre des auteurs du projet de résolution A/C.3/L.1421.

49. M. NASSINOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que son pays s'intéresse vivement aux activités humanitaires du FISE et que le Gouvernement et le peuple soviétiques ont toujours accordé la plus grande attention à l'enfance et à ses besoins. L'Union soviétique participe activement à l'œuvre du FISE, auquel elle prête une assistance concrète pour la mise en œuvre de toute une série de programmes. Il ne lui est pas possible toutefois d'approuver certains aspects pratiques des activités entreprises, et M. Nassinovsky rappelle à cet égard les critiques formulées par sa délégation lors de la présentation du dernier rapport du Conseil économique et social. Il tient néanmoins à adresser au FISE, à l'occasion de son vingtième anniversaire, les félicitations et les vœux de son gouvernement.

50. M. HOVEYDA (Iran) adresse à son tour au Président du Conseil d'administration ainsi qu'au Directeur général du FISE et à leurs collaborateurs ses félicitations pour l'excellent travail accompli. Il note que les gouvernements reconnaissent de plus en plus l'importance capitale des enfants dans la vie de la nation, comme en témoigne leur souci toujours marqué d'inclure dans leurs plans de développement des programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

51. Des organisations internationales qui s'intéressent aux jeunes sont nées et d'autres ont étendu leur champ d'action; s'agissant du Centre international de l'enfance à Paris, M. Hoveyda en a suivi de très près les activités et il ne peut que rendre hommage, comme l'a fait le représentant de la France, au travail accompli par le professeur Debré. En Iran, l'enfance suscite l'intérêt le plus grand, et les activités bénévoles entreprises en sa faveur sont dirigées par la reine Farah elle-même.

52. Comme vient de le rappeler le Secrétaire général, 900 millions d'enfants souffrent de la sous-alimentation, de l'ignorance et de la maladie. Le représentant de la France a mis l'accent sur les problèmes de santé, voyant en eux les ennemis les plus visibles de l'enfance, mais la délégation iranienne, elle, est surtout préoccupée par les problèmes de la sous-alimentation et de l'ignorance. Le potentiel humain que représente l'enfance n'a d'intérêt que s'il peut être utilisé; or, comment pourrait-il l'être si les enfants restent ignorants? Malheureusement, les statistiques montrent que le nombre d'enfants qui vont à l'école est faible, et infime le nombre de ceux qui arrivent à l'enseignement supérieur. L'Iran, pour sa part, fait de grands efforts pour améliorer la situation en matière d'alimentation et d'éducation.

53. M. Hoveyda a noté avec un très vif intérêt que le Gouvernement indien prévoit dans les plans de développement économique et social du pays la protection de l'enfance et de la jeunesse. Pour encourager les autres pays à suivre cet exemple et permettre ainsi à l'action du FISE d'avoir une efficacité maximum, la délégation iranienne propose d'ajouter au dispositif du projet de résolution A/C.3/L.1421 un nouveau paragraphe conçu comme suit:

"3. Recommande aux gouvernements d'inclure dans leurs plans de développement général des projets tenant compte des besoins de l'enfance et de la jeunesse".

Il ne faudrait pas en effet que, tout entiers à leur effort de développement économique, les gouvernements ne négligent des activités connexes extrêmement importantes. Ainsi, lorsqu'on construit des usines, il faut songer à la concentration d'enfants qui se forme autour de ces usines et à la nécessité de prévoir des écoles, des jardins d'enfants, des hôpitaux et autres services voulus; de même, la question du choix du domicile en fonction des besoins de l'enfance est une question qui mérite la plus grande attention.

54. Mlle CAO-PINNA (Italie) rappelle que son pays est l'un des premiers à avoir bénéficié de l'assistance du FISE au lendemain de la guerre et que, grâce à cette aide et à des contributions émanant d'autres sources, l'Italie a pu se doter de nouveaux services pour l'enfance malheureuse.

55. Plus importante encore que ces activités de secours de la période initiale est l'action, plus large et plus diverse, que mène à l'heure actuelle le FISE, avec un dévouement admirable, dans un grand nombre de pays en voie de développement.

56. L'Italie, qui a été membre du Conseil d'administration pendant plusieurs années, a suivi avec un grand intérêt, et en y participant étroitement, l'évolution du Fonds, qui a peu à peu élargi son champ d'activité géographique, multiplié le nombre de ses projets et diversifié son action, pour finalement consacrer ses efforts à faire comprendre aux gouvernements la nécessité de tenir compte des besoins de l'enfance dans leurs plans d'ensemble.

57. C'est que, en effet, les ressources du FISE ne lui permettent pas, tant s'en faut, de répondre aux besoins toujours croissants des enfants des pays en voie de développement; et c'est aux gouvernements de faire l'effort nécessaire pour assurer l'épanouissement des jeunes générations et les préparer convenablement au rôle important qu'elles seront un jour appelées à jouer dans le processus de développement de leur pays. Le FISE est à l'heure actuelle mieux équipé que par le passé pour s'acquitter de ces nouvelles fonctions. En fait, au cours des 10 dernières années, son action s'est progressivement étendue à tous les types de besoins, et tous les moyens propres à y répondre ont été mis en œuvre, depuis la création de services nouveaux jusqu'à l'organisation d'activités de recherche intéressant l'évaluation des besoins, en passant par la formation de personnel.

58. La délégation italienne a pris note avec un intérêt d'autant plus grand de l'élargissement graduel

des activités du FISE qu'une institution gouvernementale italienne créée au lendemain de la seconde guerre mondiale a suivi une évolution parallèle et envisage actuellement d'intégrer ses activités au plan quinquennal italien de développement économique.

59. M. A. A. MOHAMMED (Nigéria) souligne tout d'abord que c'est pour les enfants d'aujourd'hui et les adultes de demain que sont élaborées toutes les politiques de développement. Convaincu que la prospérité et la paix du monde dépendent de la façon dont sont élevés les enfants, il approuve sans réserve l'action du FISE, auquel le Gouvernement nigérien essaye, au mieux de ses moyens, d'apporter son concours et son appui. La délégation nigérienne votera donc pour le projet de résolution A/C.3/L.1421.

60. M. ACHKAR (Guinée) fait observer qu'en plus de ses activités politiques, qui seules retiennent l'attention des journaux, l'ONU mène une action courageuse et efficace sur le plan économique et social et que l'œuvre du FISE est une de ses plus beaux titres de gloire.

61. M. Achkar tient à remercier le FISE des efforts qu'il déploie dans son pays, où le taux d'accroissement démographique est un des plus élevés du monde, et où l'action du FISE revêt une importance capitale. Pour marquer l'intérêt qu'elle attache à l'œuvre de cet organisme, la Guinée compte présenter sa candidature au Conseil d'administration. Elle souligne que, si l'enfance est le garant de la nation, le FISE, lui, est le garant de la coopération internationale. Dans les pays en voie de développement, où les besoins sont évidemment encore très grands, les pouvoirs publics ont consacré beaucoup d'efforts à l'enfance et ils veulent pouvoir compter sur l'aide du FISE, c'est-à-dire de la communauté mondiale.

62. Mme RAMAHOLIMIHASO (Madagascar) adresse au FISE ses félicitations et ses vœux de succès à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création et se réjouit que le Prix Nobel de la paix, gage de la gratitude de l'humanité, soit venu récompenser en 1965 les efforts déployés.

63. Le FISE a très tôt étendu ses activités aux régions du monde les plus pauvres, où se concentrent le plus grand nombre d'enfants.

64. L'intérêt qu'il porte aux besoins des enfants du tiers monde s'est concrétisé dans le choix d'Addis-Abéba comme lieu de réunion de la dernière session du Conseil d'administration. A ce propos, la représentante de Madagascar note avec satisfaction qu'une réunion spéciale a été consacrée à cette occasion aux besoins de l'enfance africaine.

65. L'effort humanitaire du FISE, dont l'objet est de sauvegarder les droits de l'enfant, notamment le droit à la santé physique et mentale, est indispensable au développement économique; il ne peut être couronné de succès que moyennant un accroissement des ressources disponibles. La délégation malgache tient à ce propos à rendre hommage aux pays industrialisés pour la contribution appréciable qu'ils apportent au FISE. Elle sera très heureuse d'appuyer le projet de résolution figurant dans le document A/C.3/L.1421.

66. Mme BERRAH (Côte d'Ivoire) tient à son tour à exprimer au FISE la gratitude de son gouvernement et à le féliciter à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création. Après avoir rappelé que le Gouvernement ivoirien est l'un de ceux qui ont invité des groupes de membres du Conseil à visiter leurs pays respectifs pour leur permettre d'étudier des projets bénéficiant de l'aide du FISE, elle indique que sa délégation approuve entièrement les objectifs et les programmes du Fonds et souhaiterait figurer au nombre des auteurs du projet de résolution A/C.3/L.1421.

67. Mme OULD DADDAH (Mauritanie) adresse au FISE ses félicitations à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création et le remercie des efforts qu'il déploie en faveur de l'enfance; elle est également reconnaissante aux pays et aux institutions qui contribuent à la réalisation de l'œuvre entreprise.

68. Outre les programmes destinés à améliorer la situation matérielle et l'état physique des enfants et des mères, le programme relatif à l'éducation mérite une mention particulière. Mme Ould Daddah signale en terminant qu'après avoir assisté à Paris à un cycle d'études sur l'enfance, qui était présidé par le professeur Debré, elle a acquis la conviction qu'il est nécessaire de procéder à une intégration horizontale et verticale des activités d'assistance du FISE.

69. M. DOMBO (Ghana) fait observer que, par son action humanitaire, l'ONU atteint les enfants et les mère du monde entier et que le FISE, qui est l'instrument par excellence de cette action, mérite la gratitude de tous.

70. Le Gouvernement ghanéen n'a pour sa part qu'à se féliciter de ce qu'a réalisé le FISE sur son territoire. Les enfants ghanéens, comme ceux de bien d'autres pays en voie de développement, sont menacés par la malnutrition et la maladie et souvent privés de toute instruction. C'est dans ces trois domaines que le FISE a agi et continue d'agir, avec efficacité, comme en témoignent les résultats qu'il a obtenus en collaboration avec l'OMS et l'UNESCO. Certes, assurer la santé des enfants est une tâche essentiellement nationale, mais, étant donné les obstacles auxquels se heurtent les pays en voie de développement, l'assistance que peut fournir le FISE est attendue et reçue avec gratitude.

71. Le représentant du Ghana exprime l'espoir que les gouvernements qui soutiennent l'œuvre du FISE poursuivront leur effort afin que l'œuvre entreprise puisse être menée à bien. En terminant, il félicite le Directeur général du FISE et le Président du Conseil d'administration ainsi que leurs collaborateurs, et se déclare prêt à appuyer le projet de résolution A/C.3/L.1421.

72. M. BARODY (Arabie Saoudite) insiste sur les progrès que le FISE a réalisés au cours de ses 20 années d'existence et se félicite que cet organisme ait le souci d'assurer le développement physique et intellectuel des enfants. A cette occasion, et se plaçant d'un point de vue général, il voudrait mettre en garde les institutions internationales contre la tentation de donner à tous les pays la même forme d'assistance et de nuire peut-être ainsi au but re-

cherché; il est essentiel que l'aide fournie soit adaptée aux besoins propres de chaque pays.

73. La délégation de l'Arabie Saoudite appuie le projet de résolution figurant dans le document A/C.3/L.1421 et souligne que la Commission se doit d'adopter ce texte pour encourager le FISE dans ses efforts. Elle tient enfin à faire observer que l'œuvre en faveur de l'enfance n'a de sens que si l'on parvient à résoudre la question de la paix et du désarmement. Ce serait une trahison que d'élever les enfants pour les projeter dans la guerre. Aussi le représentant de l'Arabie Saoudite estime que, au lieu de s'enfermer chacune dans leur domaine propre, toutes les commissions devraient, à l'exemple de la Troisième Commission, avoir en vue l'avenir de l'humanité.

74. La délégation de l'Arabie Saoudite tient à remercier le Directeur général et le Président du Conseil d'administration des précieuses indications qu'ils ont fournies sur les activités du FISE.

75. Mme BARISH (Costa Rica) félicite le FISE et remercie le Président du Conseil d'administration de son exposé. Le Costa Rica a bénéficié de l'assistance du FISE en ce qui concerne la nutrition, la protection maternelle et infantile et la lutte contre le paludisme. Après avoir signalé qu'il existe dans son pays un organisme national de protection de l'enfance, le Patronato nacional de la infancia, Mme Barish indique qu'elle appuiera le projet de résolution A/C.3/L.1421 et souhaiterait même figurer au nombre de ses auteurs.

76. M. ALLAOUÏ (Algérie) déclare que son gouvernement est reconnaissant au FISE de l'aide qu'il lui a fournie pendant les sept années de lutte qu'a menées le peuple algérien. M. Allaoui rend hommage à l'œuvre du FISE, qui, selon lui, donne à l'ONU tout son sens.

77. M. IGNATIEFF (Canada) dit qu'il accepte très volontiers l'amendement présenté par la délégation iranienne et qu'il sera heureux d'accéder à la demande de tous les pays qui désirent figurer au nombre des auteurs du projet de résolution A/C.3/L.1421.

78. La PRESIDENTE propose que, conformément à la tradition établie en ce qui concerne les projets de résolution relatifs au FISE, la Commission adopte sans opposition le texte dont elle est saisie.

*Le projet de résolution A/C.3/L.1421, tel qu'il a été modifié, est adopté sans opposition.*

79. La PRESIDENTE donne lecture de télégrammes de félicitation envoyés par les Directeurs généraux de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS à l'occasion du vingtième anniversaire du FISE.

80. M. WILLARD (Président du Conseil d'administration du FISE) remercie les représentants des paroles élogieuses qu'ils ont eues à l'égard du FISE à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création, et qui ne peuvent qu'encourager dans leurs efforts les membres du Conseil d'administration, le Secrétariat et les Comités nationaux, de même que les milliers de particuliers et de groupes qui appuient l'œuvre du FISE.

81. Selon M. Willard, il ressort du débat que le FISE doit élargir ses activités pour en faire profiter les enfants des pays en voie de développement et pouvoir compter, à cette fin, sur des ressources accrues. A cet égard, il est encourageant que plusieurs représentants aient annoncé soit une augmentation de la contribution de leur pays, soit des contributions spéciales. Le Conseil d'administration du FISE tient à exprimer aux délégations en question toute sa reconnaissance. M. Willard signale à ce propos que trois pays qui ne sont pas membres de l'ONU se sont engagés à augmenter leurs contributions pour 1967. La Suisse envisage, sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral, de verser au FISE en 1967 une contribution égale à 786 377 dollars, soit près de 350 000 dollars de plus qu'en 1966, donnant par là une preuve supplémentaire de l'intérêt que portent le Gouvernement et le peuple suisses à l'œuvre du FISE. De son côté, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a prévu dans son projet de budget pour 1967, sous réserve de l'approbation parlementaire, une contribution égale à 1 625 000 dollars, soit 125 000 dollars de plus que pour l'exercice en cours. Enfin, la République de Corée a décidé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée nationale, de porter sa contribution annuelle à l'équivalent de 50 000 dollars, soit 20 000 dollars de plus que pour l'exercice en cours.

82. Le FISE tient à exprimer sa profonde gratitude à ces gouvernements, qui ont si généreusement répondu à son appel.

*La séance est levée à 18 h 30.*

